

## Rick Hansen Foundation Urges Senate to Pass Historic Bill C-81

**Richmond BC (April 2, 2019)** – The Rick Hansen Foundation (RHF) is strongly urging the Senate to pass Bill C-81 this spring - historic legislation that would require organizations under federal jurisdiction to ensure barrier-free access to work places, public spaces, employment, programs, services and information.

The bill, which will be known as *the Accessible Canada Act* once it becomes law, was recently referred to the Senate Standing Committee on Social Affairs, Science and Technology (SOC) and began study on Wednesday, April 3, 2019. If Bill C-81 does not receive Royal Assent before the House and Senate rise in June it will die on the order paper because of the upcoming federal election, and will be set back years, no matter which party forms the next government. That's why RHF, as a partner of the Federal Accessibility Legislation Alliance (FALA), an alliance of 93 disability-related organizations, is strongly urging Parliament to pass the legislation this spring.

“Bill C-81 is an important piece of legislation for people with disabilities that's long been missing from our framework for an accessible and inclusive future,” said Rick Hansen, Founder of the Rick Hansen Foundation.

If passed, Bill C-81 will help liberate the potential of millions of Canadians living with a disability. Currently, nearly half of all Canadian adults have or have experienced a temporary or permanent disability, or live with someone who has. The bill's impact will also have a positive ripple effect on the Canadian economy by ensuring more people with disabilities are included in the workforce, and can access businesses in their area.

“For every day that we delay, more barriers are embedded, which cause alienation for those living with a disability. By passing this historic legislation, we send an important signal to the provincial, municipal and indigenous governments to follow suit, and for private and public sectors to do their part. Together we are stronger, and we can build the Canada we all want and deserve,” said Rick Hansen.

Bill C-81 breaks new ground by creating the positions of Accessibility Commissioner and Chief Accessibility Officer to enforce compliance with the Act. This will expand the current system, which requires people who believe they have been denied accessibility to go before the Human Rights Commission with their individual complaints.

**Among its other significant benefits, Bill C-81 would:**

- Improve access to better and more secure jobs, facilitate travel and communications, and provide equal access to communication supports, programs, and services.
- Create accessibility standards and regulations regarding employment, built environment, communication, information and communication technologies, the procurement of goods and services and facilities, transportation, and the design and delivery of programs and services.
- Monitor compliance with standards and regulations, and issue monetary penalties of up to \$250,000 for entities that do not comply with the requirements of the Act.
- Require organizations within the bill's jurisdiction to involve people with disabilities in creating and implementing accessibility plans and to receive and respond to feedback regarding accessibility from employees, customers, and others who interact with each federally regulated entity.
- Require organizations, in consultation with people with disabilities, to report on their progress in developing and implementing accessibility plans.
- Create a Canadian Accessibility Standards Development Organization (CASDO), a majority of whose board of directors would be people with disabilities, to determine the accessibility standards upon which government-generated regulations would be based.
- Manage a process for receiving and resolving complaints from people with disabilities who encounter barriers with federally regulated entities.

While Bill C-81 is historic, its ultimate success will depend on the quality of the standards and regulations that will be created once the bill is passed into law and on active enforcement.

In the meantime, FALA continues to ask both the House of Commons and the Senate to adopt its 11 recommendations to improve Bill C-81 before it receives Royal Assent. Even after the bill is passed, RHF will support FALA in their continued request for their recommendations to be incorporated in the standards and regulations and through amendments to the Act itself.

While there are still areas for improvement, the Accessible Canada Act is a critical step forward towards a stronger, fully inclusive Canada.

---

### **About the Rick Hansen Foundation**

The Rick Hansen Foundation (RHF) was established in 1988, following the completion of Rick Hansen's Man In Motion World Tour. For nearly 30 years, RHF has worked to raise awareness, change attitudes, and remove barriers for people with disabilities.

Visit [www.rickhansen.com](http://www.rickhansen.com) to learn more.

### **Media Contact:**

Dawn Tse

Publicist, Rick Hansen Foundation

778-229-7532

[dtse@rickhansen.com](mailto:dtse@rickhansen.com)

## La Fondation Rick Hansen exhorte le Sénat à adopter projet de loi historique C-81

**Richmond, C.-B. (2 avril 2019)** – La Fondation Rick Hansen (FRH) exhorte vivement le Sénat à adopter ce printemps le projet de loi C-81. Cette législation historique obligerait les organismes sous réglementation fédérale à assurer un accès sans obstacles aux lieux de travail et aux espaces publics ainsi que dans les domaines de l'emploi, des programmes, des services et de l'information.

Ce projet de loi, qui deviendra la *Loi canadienne sur l'accessibilité* quand il aura été adopté, a fait l'objet d'un renvoi au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie qui a commencé l'étude le mercredi 3 avril 2019. Si le projet de loi C-81 ne reçoit pas la sanction royale avant l'ajournement de la Chambre et du Sénat en juin, il mourra au Feuilleton en raison de la prochaine élection fédérale, et sera retardé de plusieurs années, quel que soit le parti qui forme le prochain gouvernement. C'est pourquoi la FRH, à titre de partenaire de l'Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité (ALFA), une alliance de 93 organismes œuvrant dans le domaine du handicap, exhorte fortement le Parlement à adopter la loi ce printemps.

« Le projet de loi C-81 est une mesure législative importante pour les personnes ayant un handicap, qui fait depuis longtemps défaut dans notre cadre pour un avenir accessible et inclusif », déclare Rick Hansen, fondateur de la Fondation Rick Hansen.

Si le projet de loi C-81 est adopté, il permettra de libérer le potentiel de millions de Canadiens et de Canadiennes ayant un handicap. Actuellement, près de la moitié des Canadiens et des Canadiennes adultes ont un handicap temporaire ou permanent ou en ont fait l'expérience, ou encore, vivent avec une personne dans cette situation. Le projet de loi aura également des répercussions positives sur l'économie canadienne en permettant à un nombre croissant de personnes ayant un handicap d'entrer sur le marché du travail et d'accéder aux entreprises dans leurs collectivités.

« Pour chaque jour de retard, des obstacles supplémentaires se dressent, ce qui entraîne l'aliénation de ceux qui vivent avec un handicap. En adoptant cette loi historique, nous enverrons un signal important aux gouvernements provinciaux et autochtones ainsi qu'aux administrations municipales, qui emboîteront le pas et nous inciterons les secteurs privé et public à faire leur part. Ensemble nous sommes plus forts et nous pouvons édifier le Canada que nous voulons et que nous méritons tous », ajoute Rick Hansen.

Le projet de loi C-81 innove en créant les postes de commissaire à l'accessibilité et de dirigeant principal de l'accessibilité pour assurer la conformité avec la loi. Cela élargirait le système actuel qui requiert que les personnes qui s'estiment lésées en matière d'accessibilité se présentent devant la Commission des droits de la personne afin de porter plainte.

**Au nombre des autres avantages d'importance du projet de loi C-81, on trouve :**

- Accès à des emplois mieux rémunérés et plus stables, facilité des déplacements et accès égal aux auxiliaires de communication, aux programmes et aux services.
- Création de normes et de règlements en matière d'accessibilité relativement à l'emploi, à l'environnement bâti, à la communication, aux technologies d'information et de communication, à l'achat de produits et services, aux installations et au transport ainsi qu'à la conception et à la prestation de programmes et de services.
- Surveillance de la conformité aux normes et aux règlements et application de sanctions pécuniaires pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ aux institutions qui ne se conforment pas aux exigences de la loi.
- Obligation, pour les organismes auxquels s'applique le projet de loi, d'impliquer les personnes ayant un handicap dans la création et la mise en œuvre de plans d'accessibilité et de recevoir de la rétroaction relative à l'accessibilité de la part des employés, des clients et de tous ceux qui interagissent avec chaque organisme sous réglementation fédérale et d'y donner suite.
- Exigence, pour les organismes, de rendre compte de leurs progrès dans le développement et la mise en œuvre de plans d'accessibilité en consultation avec les personnes ayant un handicap.
- Création de l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité (OCENA), dont la majorité du conseil d'administration serait composée de personnes ayant un handicap, pour déterminer les normes d'accessibilité sur lesquelles seraient basés les règlements élaborés par le gouvernement.
- Gestion d'un processus pour le traitement et la réception des plaintes déposées par les personnes ayant un handicap qui font face à des obstacles dans les organismes sous réglementation fédérale.

Malgré le caractère historique du projet de loi C-81, son succès dépendra de la qualité des normes et règlements qui seront créés lorsqu'il deviendra une loi et de l'application effective de cette loi.

Entre-temps, l'ALFA continue de demander à la Chambre des Communes et au Sénat d'adopter ses 11 recommandations en vue d'améliorer le projet de loi C-81 avant qu'il ne reçoive la sanction royale. Même après l'adoption du projet de loi, la FRH appuiera l'ALFA dans sa requête pour l'intégration de ses recommandations dans les normes et règlements et par des amendements à la loi.

Même si des améliorations sont nécessaires, la Loi canadienne sur l'accessibilité constitue une étape importante vers un Canada plus fort et entièrement inclusif.

---

#### **Au sujet de la Fondation Rick Hansen**

On a fondé la Fondation Rick Hansen (FRH) en 1988 après la fin de la Tournée mondiale Rick Hansen. Depuis près de 30 ans, la FRH travaille à sensibiliser davantage, à changer les attitudes et à éliminer les obstacles pour les personnes ayant un handicap.

Consulter [www.rickhansen.com](http://www.rickhansen.com) pour en apprendre davantage.

#### **Personne-ressource pour les médias :**

Dawn Tse

Publiciste, Fondation Rick Hansen

778-229-7532

[dtse@rickhansen.com](mailto:dtse@rickhansen.com)